

Chancellerie / FAO n° 46 du 14 juin 2013

Lancement d'une initiative*

Le parti socialiste genevois a informé le Conseil d'Etat de son intention de lancer une initiative populaire cantonale législative intitulée:

«Stop aux privilèges: OUI à la suppression du bouclier fiscal»

Depuis 2009, Genève s'est doté d'un instrument inégalitaire, éthiquement problématique, inefficace, favorisant la fortune par rapport au revenu du travail et incapable de répondre aux défis qui attendent Genève. Face au blocage de la droite au Grand Conseil, vous, Genevois-es, avez le droit de vous exprimer sur le bien-fondé d'un tel privilège fiscal.

- Le bouclier fiscal est un rabais d'impôt aux plus riches, fixant l'imposition totale du revenu et de la fortune à un maximum de 60% du revenu.
- Le bouclier fiscal est une inégalité devant l'impôt et la loi.
- Le bouclier fiscal est un cadeau qui coûte cher à la classe moyenne: CHF 40 millions.
- Le bouclier fiscal fait économiser CHF 7000.- à des grandes fortunes allant de 10 à 20 millions.
- La suspension du bouclier fiscal a été proposée par l'actuel Conseil d'Etat (à majorité de droite) et refusée par la majorité de droite au parlement.

Les soussigné-e-s, électrices et électeurs du canton de Genève, en vertu de l'article 57 de la Constitution de la République et canton de Genève du 14 octobre 2012, et des articles 86 à 94 de la loi sur l'exercice des droits politiques du 15 octobre 1982, appuient l'initiative législative suivante visant à modifier la loi sur l'imposition des personnes physiques (LIPP) (abrogation du bouclier fiscal), ayant la teneur suivante:

Article unique Modifications

La loi sur l'imposition des personnes physiques du 27 septembre 2009 est modifiée comme suit:

Art. 60 Charge maximale (abrogé)

Art. 72 al. 7 Dispositions transitoires (nouveau)

L'abrogation de l'article 60 déploie ses effets dès la période fiscale qui suit la votation populaire.

Celui-celle qui appose une autre signature que la sienne ou plus d'une signature est passible d'une amende administrative pouvant s'élever à 100F. Les signatures obtenues par un procédé réprimé par la loi seront annulées (article 87, lettre b, et article 183, lettre d, de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982).

EXPOSÉ DES MOTIFS

Un instrument inégalitaire

Toute personne est égale devant l'impôt. Ce principe est mis à mal par un bouclier qui réserve un rabais d'impôt (le bouclier fiscal est un rabais) aux plus riches. Le bouclier fiscal fixe à 60% du revenu la totalité de l'imposition sur le revenu et la fortune.

Un problème éthique

A l'heure où de plus en plus de Genevois-es ont de la peine à joindre les deux bouts, est-il normal qu'une minorité de très riches profite d'un cadeau de CHF 40 millions? Il n'est pas admissible que les plus riches ne participent pas proportionnellement à l'effort commun.

Un instrument inefficace

L'introduction du bouclier fiscal a donné un rabais en moyenne de CHF 7000 pour les fortunes entre CHF 10 et 20 millions. C'est moins de 0,07% pour une fortune de CHF 10 millions (ce qui écarte l'argument de la fuite des fortunes). Par contre, CHF 40 millions pour les Genevois-es en général, c'est plus d'infirmiers-ères, d'enseignant-e-s, de transports publics, etc. On se trompe donc de cible et de méthode!

Un avantage indu pour les grandes fortunes

Les projections pour 2006 établies au moment de l'adoption du bouclier nous aident à comprendre qui profite du bouclier fiscal: les 528 contribuables ayant une fortune supérieure à CHF 20 millions comptent pour plus de 70% des CHF 40 millions des rabais octroyés grâce au bouclier fiscal; les 52 591 contribuables touchés en-dessous de 3 millions de fortune n'arrivent qu'à 3,5% des CHF 40 millions, soit CHF 53 en moyenne par contribuable! En d'autres termes, les salarié-e-s sans fortune importante, même avec des revenus très élevés, ne gagnent quasiment rien avec le bouclier fiscal, par contre, les grandes fortunes sont les principaux bénéficiaires.

Un instrument inadapté aux défis pour l'avenir de Genève

Genève doit répondre aux défis grandissant d'un XXIe siècle dans lequel la société s'est mondialisée et les exigences se sont accrues. La formation doit progresser pour doter les futur-e-s leaders de Genève des atouts pour affronter une concurrence toujours plus forte. Les soins de santé devront s'adapter au vieillissement inéluctable de la population. Les transports publics devront répondre aux besoins d'une agglomération d'1 million d'habitant-e-s. Un effort de toutes et tous, et des moyens suffisants sont nécessaires pour que Genève affronte sereinement les défis du XXIe siècle: le bouclier fiscal doit être supprimé.

Une mesure proportionnée

Pour faire face aux besoins des Genevois-es, le Conseil d'Etat à majorité de droite a proposé la suspension du bouclier fiscal qui a été gelée par la droite parlementaire. Ceci montre que le Canton de Genève souffre bel et bien d'une crise des recettes et non d'une crise des dépenses.

(*) Echéance du délai de récolte des signatures: lundi 14 octobre 2013.